

Le bout de film que vous avez vu hier soir à Radio-Canada ne constituait qu'une infime partie d'une déclaration que j'avais faite à ce moment-là. Cette déclaration indiquait que le crime organisé international était bien établi au Canada et en Ontario à l'époque. J'ai également indiqué dans cette déclaration que certaines actions et procédures et certains organismes gouvernementaux, tant au niveau fédéral que provincial, devraient viser à mon avis, à remédier à ce problème qui se posait alors et qui se pose encore chez nous.

A mon avis, même si j'ai demandé à Radio-Canada de diffuser ma déclaration en entier, ou de me donner au moins une transcription de cette déclaration—et jusqu'à présent, elle n'a pas encore réussi à le faire—il reste néanmoins que ce bref bout de film était hors-contexte. Il me cause des torts au point que, si la société ne me fournit pas la déclaration complète, je serai peut-être obligé de soumettre l'affaire à une autre juridiction que celle de la Chambre. Je dois obtenir l'avis de mon avocat à ce sujet. A mon avis, cette émission a tellement nui à ma réputation que mes pouvoirs s'en trouvent limités à la Chambre. J'aimerais donc proposer, si c'est possible, que la question concernant les bribes de ma déclaration diffusées par Radio-Canada hier soir, soit renvoyée au comité permanent des privilèges et des élections pour que j'aie ainsi la chance de m'expliquer sur ce qui, à mon avis, porte gravement atteinte à ma réputation et à mon nom.

Des voix: Bravo!

● (1510)

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, j'interviens au sujet de la même question de privilège. En soulevant la question de l'émission au réseau anglais de la Société Radio-Canada, le député a fait allusion à l'usage que j'ai fait de la séquence du film présenté. C'est, évidemment, l'unique renseignement dont je disposais, comme bien d'autres. Le député a nettement exposé à la Chambre sa position à ce sujet et je l'accepte sans réserve.

M. l'Orateur: A l'ordre. Les questions de privilège que viennent de soulever le député de Davenport (M. Caccia) et le député de Northumberland-Durham (M. Lawrence) remettent sur le tapis la question des rapports qui existent entre les députés et les journalistes et un rapport supplémentaire plus complexe encore, celui de la question de privilège dans les délibérations de la Chambre et les droits des députés, compte

tenu de ce rapport spécial qui existe entre les députés et, de façon générale, la liberté de la presse. J'étudie en ce moment deux autres questions portant sur les mêmes problèmes et je vais tâcher de rendre une décision demain après-midi sur les deux premières questions ainsi que sur celles-ci.

Questions au Feuilleton

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES VOIES ET MOYENS

INSCRIPTION DE MOTIONS À L'ORDRE DU JOUR

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, en conformité de l'article 60 du Règlement, j'aimerais déposer deux avis de motion de voies et moyens. J'aimerais également que l'étude de ces motions soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance.

* * *

LA LOI SUR LA REVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

MESURE MODIFICATIVE PRÉVOYANT LE CHANGEMENT DE NOM DE LA CIRCONSCRIPTION DE MIDDLESEX-LONDON-LAMBTON

M. J. Larry Condon (Middlesex-London-Lambton) demande à présenter le bill C-422, tendant à modifier la loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales.

Une voix: Expliquez-vous.

M. Condon: Monsieur l'Orateur, je présente ce bill à la Chambre à cause des modifications qu'on doit apporter à la nouvelle circonscription et d'instances tendant à en faire modifier les limites. Ces modifications la transformeraient, de partiellement rurale qu'elle est actuellement, en circonscription englobant un secteur important de la ville de London. C'est pourquoi je présente ce bill à la Chambre.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui aux questions nos 1974, 2076, 2175, 2382 et 2469.